REGLEMENT

Article 1 :

Le moto-club MX CHRONO organise THE ULTIMATE , épreuve d'endurance tout terrain de sable de renommée européenne qui se déroulera le 10 juin 2018 sur le circuit Bernard Gouvart à Loon-Plage.

Article 2 :

L'endurance tout terrain de sable se disputera en conformité avec les prescriptions des règlements de la Fédération Française de Motocyclisme, et du règlement de l'épreuve auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Article 3 – Catégories :

Féminine
DUO
Vétérans : à partir de 36 ans
Quads : dès 15 ans
MX2 : 125 2 temps / 250 4 temps (dès 14 ans)
MX1 : 250 2 temps / 450 4 temps (dès 16 ans)
tout les pilotes de l'equipage doivent etre dans la meme categorie pour y etre classée.

L'organisateur se réserve le droit d'imposer la catégorie de son choix à tout participant.

Article 4 : Circuit :

La piste sera longue de 3400 mètres, sa largeur sera de 8 mètres minimum, sauf à l'emplacement de la chicane de pointage. Les courses se dérouleront dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

Article 5 : Départ :

Les départs se feront type le mans.

Article 6 :

La place sur la grille est definie au numéro.

Article 7 :

La place des concurrents dans le parc pilotes sera attribuée uniquement par l'organisateur.

Article 8 – Engagement, licence (épreuve FFM : pas de licences UFOLEP acceptées) :

Le droit d'engagement est fixé à 125€ par pilote pour les motos et 75€ les FEMININES. 200€ l'equipage duo . 75€ si le pilote doit payer une licence a la journee.

Les inscriptions se feront en ligne sur engage sport .

Pour les non licenciés, montant de l'engagement plus 76.50€ pour une licence une manifestation (prévoir certificat médical de moins de 6 mois et permis de conduire ou CASM).

La présentation de la licence et d'une pièce d'identité est obligatoire le jour de l'épreuve.

Cette course est une épreuve sur invitation et l'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser certains engagements sans devoir en justifier le motif.

Article 9 – Vérifications administratives et techniques :

Les vérifications administratives et techniques auront lieu sur le circuit le samedi 9 juin 2018 de 15h a 20h, et le dimanche pour les motos de 7h a 8h.

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

Permis de conduire ou C.A.S.M.
Licence FFM 2018 ou certificat médical de moins de 6 mois pour les licences à la journée.
Carte d'identité ou passeport.
Pour les mineurs, présence obligatoire d'une personne agissant en qualité de père, de mère, ou de tuteur avec une autorisation parentale et présenter à l'organisateur une pièce d'identité afin de vérifier le lien de parenté avec le pilote mineur.
Un extincteur à jour de validité et plombé.

Les machines devront porter les numéros de course sur les plaques : 3 pour les motos et quads (avant, côté droit et gauche).

Attention : tout concurrent qui sera surpris avant l'épreuve à circuler sur le parcours ou sur les dunes environnantes sera interdit course et ne pourra prétexter a aucun remboursement. Tout pilote ayant un comportement dangereux sur la piste ou en dehors sera exclu du classement. Les pilotes sont responsables de leurs accompagnateurs et de leur staff technique.

Article 10 – Équipement du pilote :

Selon les règles FFM en vigueur, vérification du casque et protection dorsale. Protection cervicale conseillée. Extincteur + tapis environnemental obligatoire.

Article 11 – Chronométrage :

Chaque pilote devra prévoir un chèque de caution de 200€ établi à l'ordre du MOTO CLUB MX CHRONO.

Le chronométrage comptera le nombre de tours pour chaque concurrent, et le classement final sera établi suivant le nombre de tours complets effectués et l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée dans le dernier tour. Sur décision du directeur de course, la durée de l'épreuve pourra être réduite. En cas de force majeur, la course pourra être arrêtée à tout moment. Dans ce cas le directeur de course restera décisionnaire quant à la reprise de l'épreuve ou de la validation du classement selon l'ordre du passage sur la ligne d'arrivée au tour précédent de l'arrêt de la course.

Article 12 – Réclamation :

Toute réclamation sera accompagnée d'un chèque de 75€ à l'ordre de la FFM et avec motif écrit par le pilote et dans la demi-heure qui suit l'affichage des résultats.

Article 13 – Assurance :

Le MOTO CLUB MX CHRONO a contracté une assurance responsabilité civile organisateur, conforme à la législation en vigueur .

Article 14 – Annulation, report de l'épreuve :

Dans l'hypothèse où le départ de l'épreuve ne pourrait avoir lieu pour quelques motifs que ce soit, et de manière non exhaustive, le MOTO CLUB MX CHRONO ne serait redevable envers les concurrents que du montant de l'engagement avec une retenue de 60€ de frais de dossier. Dans tous les cas, les concurrents ne pourront prétendre à aucune indemnité. Aucun remboursement sur certificat APRÈS l'épreuve, ni 15 jours avant.

Article 16 – Prix :

La distribution des prix aura lieu sur le circuit, le dimanche 10 juin après les courses.

Les primes d'arrivées sont les suivantes :

QUAD : 500€ vainqueur, 300 au second , 100 au troisieme
moto : 2000€ vainqueur, 1000 au second, 500 au troisieme

MX CHRONO – Club affilié FFM 3233
Route des dunes – 59279 LOON PLAGE